

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Convention entre le Département et la Mairie des 11ème et 12ème arrondissements de la ville de Marseille pour l'occupation de locaux du Centre Municipal d'Animation de Cazaulx (13012).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses missions de soutien à la parentalité, la DPMISP a mis en place un lieu d'accueil parents-enfants et des séances d'information dédiées au sein du Centre Municipal d'Animation de Cazaulx sis 73 rue Saint Jean du Désert – 13012 Marseille. Ce lieu d'accueil fonctionne depuis plusieurs années, de septembre à juin.

Les lieux d'accueil parents-enfants offrent un espace de parole, de rencontre et d'échange, en dehors de toute visée thérapeutique. Ils constituent un outil de prévention des situations de dangers auxquelles un enfant pourrait être exposé, par un accompagnement précoce de la fonction parentale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'exemplaire joint au rapport d'une convention d'occupation à intervenir avec la Mairie du 6ème secteur de la ville de Marseille.

Les conditions principales de la convention précitée sont les suivantes : les permanences seront assurées par des agents de la PMI de la MDS des Chartreux tous les vendredis matins, dans trois salles du CMA de Cazaulx mises à disposition pour cette activité.

La présente convention prendra effet à compter du 2 septembre 2019 et se terminera le 30 juin 2020. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

